

Jean-Hugues RATENON

Député de La Réunion

Commission des affaires sociales

A l'attention de Madame Yaël Braun-Pivet

Présidente de l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université

75355 PARIS SP 07

Saint-Benoît, le 6 août 2026

Madame la Présidente,

En ma qualité de député de La Réunion et membre de la Commission des affaires sociales, je souhaite appeler votre attention sur la nécessité d'inscrire, dans les meilleurs délais, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi visant à pérenniser le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

Je suis particulièrement sensible à cette question. Chef de file pour mon groupe lors de l'examen des lois d'expérimentation depuis 2017, je me suis toujours attaché à la réussite et au développement du dispositif TZCLD.

Aussi, une commune de ma circonscription, La Plaine-des-Palmistes, s'est fortement investie dans la démarche TZCLD depuis 2023 et a porté un projet de candidature particulièrement avancé, qui n'a finalement pas pu être habilité, notamment pour des raisons procédurales.

Par la même occasion, la municipalité du Port appelle également à la pérennisation du dispositif.

Je suis convaincu que le dispositif TZCLD constitue une réponse innovante à l'exclusion durable du marché du travail. Certes, les expérimentations menées jusqu'à présent ont permis d'identifier des difficultés et des axes d'amélioration. Mais ces limites ne doivent pas conduire à remettre en cause une démarche qui a démontré sa capacité à recréer de l'emploi, à restaurer la dignité des personnes durablement privées d'emploi et à renforcer la cohésion des territoires.

Je rappelle que cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par le Sénat le 9 juin 2026. Plus largement, depuis la première expérimentation en 2016 jusqu'à son extension en 2020, le Parlement a toujours su dépasser les clivages politiques pour soutenir cette ambition commune. Ce consensus traduit l'intérêt général que représente ce dispositif.

Un texte voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat ne peut pas être bloqué. Ainsi, près de deux mois après ce vote unanime du Sénat, il apparaît indispensable que l'Assemblée nationale puisse de nouveau examiner ce texte en l'état afin d'accélérer le processus.

Nos territoires ultramarins notamment, où le chômage de longue durée demeure un défi majeur, ont besoin de solutions adaptées, innovantes et pérennes. Donner un avenir au dispositif TZCLD, c'est offrir une perspective aux territoires déjà engagés, mais aussi à ceux qui souhaitent demain s'inscrire dans cette dynamique.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir l'inscription rapide de cette proposition de loi à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Je forme le vœu que le bureau puisse pleinement contribuer à cette dynamique, afin que l'Assemblée puisse se prononcer dans les meilleurs délais sur un texte attendu par de nombreux élus, acteurs locaux et citoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Jean-Hugues Ratenon,
Député de La Réunion

